

**Discours de Guillaume DUPONT
Procureur de la République**

**Rentrée solennelle du Tribunal Judiciaire
de VERDUN**

Lundi 20 janvier 2020

Monsieur le Préfet de la Meuse,

Madame la Députée,

Monsieur le Maire de VERDUN,

Monsieur le Premier président de la Cour d'appel de NANCY,

**Monsieur le Substitut général, représentant le Procureur Général par intérim près ladite
Cour,**

Mesdames et Messieurs les conseillers départementaux et régionaux,

**Mesdames et Messieurs représentant les autorités civiles et militaires, en leurs grades et
qualités,**

Mesdames, Messieurs,

Je m'associe aux propos liminaires de bienvenue du président HENRION et souhaite remercier les hautes personnalités de leurs présences qui témoignent de l'importance républicaine qu'elles expriment envers notre institution judiciaire.

En cette nouvelle année, je vous présente, au nom de mon parquet, à chacune et chacun d'entre-vous mes meilleurs vœux de bonne santé, de bonheurs personnels et d'épanouissement professionnel.

Préfet

Je salue plus particulièrement monsieur le Préfet, **Alexandre ROCHATTE**, qui nous fait l'honneur, pour la première fois, de sa présence. Il s'agit de l'expression d'un partenariat important qui existe entre les services de l'État et notre institution.

Soyez en très vivement remercié.

Procureur général

Monsieur le Substitut général, Cédric LAUMOSNE, je puis vous assurer que le parquet que je dirige continuera sa mobilisation et sa détermination au service de l'action publique, sous l'autorité du parquet général et de ses membres, avec une loyauté sans faille.

Ces principes, je ne manquerai pas de les rappeler au successeur de monsieur le procureur général Frédéric FEVRE, récemment nommé au sein de la cour d'appel de DOUAI, en terre du Nord. Je le remercie pour ce qu'il nous a apporté de part sa très grande expérience de haut magistrat et son soutien permanent pour notre parquet. Qu'il en soit très vivement remercié ; tout comme monsieur le premier président MENABE, dont nous connaissons son profond attachement au bon fonctionnement des juridictions de son ressort, son écoute et sa très grande expertise.

* * *

Pour le parquet de VERDUN, l'année 2019 aura été marquée par le départ de madame MASSELOT et l'arrivée de madame Florence BIGORIE, substitutes. Une nouvelle fois, la réalité d'un turn-over s'est exprimée (2 départs en 2 ans). Il en résulte toujours la difficulté pour un parquet comme le nôtre d'assurer une fidélisation de ses magistrats alors que ce territoire est attractif et d'une grande beauté.

Le ministère public que nous représentons doit être à l'image de ce que doit être le parquet au sens noble du terme : Magistrat avant tout, Liberté intellectuelle,

Liberté de parole, Efficacité, Solidarité et Dynamisme.

Ces principes doivent s'inscrire dans un travail d'équipe permanent et je compte sur la totale mobilisation de mes deux magistrates du parquet pour que nous puissions continuer à poursuivre notre action, avec pragmatisme et innovation.

Cette notion d'équipe concerne également la chaîne pénale dans son ensemble, c'est-à-dire de tous les services : bureau d'ordre, audiencement, greffe correctionnel (M. PIPIEN), greffe du tribunal pour enfants, greffe de l'application des peines (Mme DURBIANO), exécution des peines et service des scellés. Chaque personne occupant ces services est un maillon d'une chaîne qui ne doit pas être rompue. Sans les greffiers et fonctionnaires, Nous, magistrats, nous ne serions rien. Je veux leur assurer notre soutien pour défendre leurs situations, avec le président HENRION et la directrice de greffe placée, Christine DELAYRE, ainsi que Muriel RENAUD, directrice en charge du pénal : Mesdames, sans vous, nous ne pourrions pas être pleinement opérationnels et merci pour tout ce travail accompli ! Je souhaite à madame DELAYRE bonne continuation et restez vous-même. Mes propos se dirigent également vers monsieur Jonathan BARCK et Domitille EVAIN, directeurs de greffe stagiaires.

A ce titre, je remercie mesdames et messieurs les greffiers et fonctionnaires pour leur totale mobilisation, que je sais au prix d'efforts importants et souvent de fatigue, toujours disponibles et avec le sourire malgré les difficultés. Je le rappelle dans cette enceinte : le taux de vacance est de 27 % (soit 7 postes de greffiers) même si la situation des adjoints administratifs s'améliorent.

J'associe également mes remerciements à notre assistante de justice pleinement mobilisée pour la permanence du parquet ainsi que nos stagiaires qui viennent découvrir notre quotidien, qui s'y investissent avec curiosité et talent.

Cette notion d'équipe implique aussi nos partenaires : les délégués du procureur, Messieurs MANGINOT et SCHNEIDER, les médiateurs du procureur de la République, les auxiliaires de justice et partenaires associatifs.

Je souhaitais plus particulièrement avoir un mot pour notre barreau qui est actuellement mobilisé. Il ne s'agit pas pour moi de commenter le fond des revendications exprimées, la loi me l'interdit, et même si sur d'autres ressorts du territoire certains mouvements choquent, ce qui peut être contestables en la forme.

Je rappelle l'importance qu'est l'avocat dans l'œuvre de justice au quotidien, en zone rural comme le ressort judiciaire de VERDUN, et notamment au pénal. Et la

Meuse remplit efficacement ce travail, sous l'autorité du nouveau bâtonnier, Monique LEGRAND, à qui je souhaite pleine réussite dans l'exercice de ses nouvelles missions, tout en remerciant Carine BOUREL pour le travail accompli durant son mandat où nous avons toujours eu une interlocutrice disponible et attentive.

Ce principe, je le rappelle à chacun de mes discours parce que je le crois et parce que je le vis.

Je me félicite que nous n'ayons jamais eu de difficultés concernant les permanences pénales des avocats, qui sont disponibles, et des discussions permanentes que nous avons sont toujours source de richesse et de points de vue d'idées. Et je souhaite que cela perdure.

Ma porte restera continuellement ouverte comme elle l'est depuis le premier jour de mes fonctions et le restera jusqu'à mon départ.

* * *

Sur les performances de l'activité pénale en 2019, je prendrai la liberté de ne pas me livrer à une analyse très détaillée des chiffres, vous invitant à consulter la plaquette d'information qui vous a été remise.

Retenons que notre taux de réponse pénale est globalement stable, avec une légère baisse par rapport à 2018.

Quelques explications s'imposent :

Une diminution des COPJ

L'engagement que j'ai pris lors de mon installation, en septembre 2017, s'est concrétisé par une diminution des convocations devant le tribunal correctionnel (*478 en 2019 contre 594 en 2018*), une augmentation des CRPC déferrement et CRPC classique (*277 au total*) et des ordonnances pénales. J'ai veillé à maintenir la justice négociée qu'est le plaider coupable tout en veillant à un équilibre avec les procédures simplifiées (*mêmes chiffres – 277 pour les CRPC et 280 pour les OP*).

Le développement des CRPC

La procédure de « CRPC sur déferrement » continue sa progression : en 2019, 48 affaires ont été homologuées, soit près d'une présentation par semaine. Je considère que la comparution immédiate doit être dédiée aux seuls cas qu'elle mérite

: faits graves, trouble à l'ordre public, multi-réitérants. Le reste doit être éligible à la CRPC déferrement. Dans les faits, le nombre de CI est en baisse par rapport à 2018.

Il s'agit de répondre à un souci de cohérence : faire juger devant le tribunal des affaires contestées, techniques, graves par des individus au profil judiciaire déjà lourd et pour le reste d'orienter les dossiers de petite ou moyenne complexité vers des réponses pénales plus rapides, sur un principe de peine négociée.

Les compositions pénales

Les magistrats du siège concernés valident ces orientations pénales et nous veillons à ce que les mesures proposées soient équilibrées, humaines et réalisables. J'y associe également le barreau qui ont adhéré à la politique des CRPC notamment.

Nous devons gagner davantage en efficacité sur l'aspect des compositions pénales, en nette diminution. La difficulté réside à mon sens dans le fait que cette mesure est validée que si elle est réussie, c'est-à-dire que le mis en cause exécute les obligations imposées. Ce qui n'est pas toujours le cas.

L'instruction

La diminution des ouvertures d'information en 2019 (10 dossiers contre 16 en 2018) s'inscrit dans une logique d'un renforcement des outils d'enquête conférés par la loi de programmation justice de mars 2019 et dont nous apprécions, à ce jour, certaines de ses modalités (perquisition sans assentiment, écoutes téléphoniques, comparution à délai différé, garde à vue, etc). Je m'étonne cependant du nombre important de constitutions de partie civile qui vient quasiment équilibrer, en 2019, le nombre d'ouvertures parquet.

En outre, le parquet a satisfait à l'exigence des délais légaux des règlements définitifs suite aux quarante ordonnances de soit communiqué prises, en 2019, par le juge d'instruction. Les résultats sont là au regard du nombre de dossiers, jamais connus auparavant.

Enfin, ces affaires ouvertes ou terminées rappellent l'indispensable loyauté qui doit gouverner le rapport institutionnel entre le parquet et l'instruction, et ce dans le strict respect de la procédure pénale, des prérogatives de chacun et des parties. Appliquer cette loyauté, c'est affirmer l'importance des actions prises au nom de la manifestation de la vérité, de l'indépendance du juge d'instruction et de la qualité des dossiers présentés *in fine* devant la juridiction de jugement.

* * *

En conclusion, ce taux de réponse pénale associant les orientations pénales choisies n'est que la conséquence d'une politique pénale tournée vers un équilibre entre les différents modes de poursuite et il est le témoignage des engagements que j'ai pris à mon arrivée.

* * *

Vous noterez une baisse du nombre d'affaires enregistrées en 2019 : 5079 procédures contre 5150 en 2018, soit une diminution de 79 dossiers.

Sans relâche, je sais le travail efficace que mène les chefs d'unité sur le ressort pour chaque dossier ouvert : la gendarmerie nationale, la police nationale, les douanes, les services techniques d'enquête. Mais également de notre médecin légiste, que je remercie, une nouvelle fois, pour sa contribution sans faille à l'œuvre de justice et à qui je souhaite un prompt rétablissement.

Nos partenaires trouveront toujours un parquet à l'écoute et de proximité, tout en rappelant, c'est important, l'indépendance avec laquelle nous requérons quotidiennement parce que nous sommes garants de la procédure pénale et de la protection des libertés. Ces deux principes ne doivent souffrir d'aucune exception.

Nous constatons que le travail des enquêteurs paie aujourd'hui puisque nous bénéficions de procédures de bien meilleures qualités. A ce titre, dans un souci de renforcer cette proximité, je souhaite prochainement ouvrir les portes du parquet aux enquêteurs qui souhaitent venir découvrir notre fonctionnement quotidien.

Cette proximité prend également la forme d'un parquet qui se déplace aussi dans les unités : le « TTR sur site » continuera à être déployé en 2020 où six dates ont été fixées jusqu'en juillet prochain. Ces pratiques innovantes dessinent le parquet de demain : accessible, pragmatique et d'expertises pour les services d'enquêtes.

Je suis convaincu, grâce à la pleine implication de tous, que cette organisation, déjà en place, pourra conjuguer : rapidité, efficacité et qualité de la décision pénale.

* * *

Permettre l'efficacité au quotidien dans l'œuvre de justice, que je viens d'évoquer, c'est également rappeler la politique pénale du parquet pour 2020 :

Lutter contre les violences conjugales : Notre ressort a répondu à l'appel consécutif au Grenelle sur les violences conjugales et de la circulaire du garde des Sceaux du 9 mai 2019 que je traduisais aussitôt au plan local par une note du 11 mai 2019. Florence BIGORIE, magistrate référente, aura l'objectif de mobiliser tous les acteurs.

Sur le fond, il s'agissait de prohiber la transmission directe d'un signalement ou plainte de service à service sans information préalable du parquet, de développer le recours à l'ordonnance de protection, de maintenir le dispositif du téléphone grave danger, de s'assurer de la sécurité des mineurs au domicile et de renforcer le lien avec le CIDFF.

Du 1er juin 2019 au 31 décembre 2019, la police nationale a traité 25 procédures et la gendarmerie, 46 procédures. Sur cette totalité, plus de 80 % des plaintes ou signalements ont débouché sur des réponses pénales, principalement axées sur des présentations au parquet. Je prends, par exemple, le cas du commissariat de VERDUN : sur les 25 dossiers ouverts par la police nationale, 20 personnes ont été déférées dont 2 écrouées.

En terme de réponse pénale, qui a été immédiate à chaque fait constitué après analyse du parquet, nous avons eu recours principalement à la convocation par procès verbal avec placement sous contrôle judiciaire. Vous l'observerez d'ailleurs dans la plaquette statistique puisque le chiffre de 2019 n'a pas baissé au regard de 2018 (25 en 2019 contre 27 en 2018).

Pour cette année, il s'agira de poursuivre la vigilance qui doit nécessairement passer par un placement en garde à vue systématique de la personne soupçonnée et un accompagnement en faveur de la personne victime. J'entends également répondre favorablement au renforcement du partenariat, notamment par le CIDFF, tout en étant très vigilant sur l'analyse qui sera portée par les enquêteurs sur les faits dénoncés.

Nous ne pouvons nous permettre d'inscrire au tableau noir des statistiques mortelles un nouveau décès que nous aurions pu éviter. Cela passe par une fine analyse des situations en étant très prudent sur le fait que la victime ne veuille pas porter plainte ou ne se déplace plus aux convocations ou ne veuille pas se déplacer devant le médecin légiste. Ce n'est pas parce qu'elle ne veut plus poursuivre son action que nous devons stopper notre vigilance : l'action publique doit aller jusqu'au bout.

Poursuivre l'accompagnement individuel renforcé (dispositif A.I.R) : notre parquet a été retenu comme site pilote du dispositif AIR qui a débuté le 1er septembre 2019. A ce jour, 7 personnes ont intégré le dispositif et les résultats commencent à porter leurs fruits pour certains candidats. Des échecs existent néanmoins.

Je rappelle la philosophie : par un accompagnement d'un coordonnateur recruté à cette fin, sous la responsabilité de l'association d'enquête et de médiation 55, la personne soupçonnée, en attendant sa comparution devant le tribunal, est soumise à des obligations fortes que la juridiction de jugement appréciera in fine en cas de réussite ou d'échec.

La prochaine réunion de bilan qui aura lieu fin janvier à la Chancellerie devrait pouvoir apporter un éclairage comparatif avec les quatre autres parquets qui ont été retenus avec VERDUN : SENLIS, COMPIEGNE, SAINTES et LILLE.

Je rencontrerai prochainement les élus du département et de la région afin de solliciter les financements avec notre partenaire pour assurer la pérennité du dispositif dont le but est clair : éviter le renouvellement des faits d'un individu récidiviste présentant une addiction majeure (alcool et stupéfiants). A cette fin, nous y avons inclus le thème des violences conjugales, outre la thématique des stupéfiants et de la délinquance routière.

Je souhaite pouvoir intégrer en 2020 plus de 20 personnes et proposer aux magistrats du siège d'élargir le dispositif sur le volet d'exécution de la peine.

Poursuivre la lutte contre les trafics de produits stupéfiants. Les récentes opérations d'envergure sur notre ressort, en novembre 2019, sous l'égide du juge d'instruction et de Floriane TAPPON, substitut référent, qui a, avec talent, su totalement s'impliquer, le tout avec des services d'enquête particulièrement mobilisés, a su porter ses fruits. Il faut donc poursuivre notre détermination.

Diminuer la délinquance routière : Ma volonté est de coordonner, avec les services de l'État, les actions sur réquisitions judiciaires, notamment les contrôles routiers. A plusieurs reprises, j'ai participé à des actions communes avec le parquet de BAR LE DUC et le préfet, Alexandre ROCHATTE, avec les forces de police et de gendarmerie locales.

Je salue plus particulièrement l'action du Capitaine Yoann KERAUDRAN et de ses équipes, dont le PMO de VERDUN.

Ces dispositifs auront vocation à se poursuivre cette année au regard de la statistique accidentelle et mortelle qui est alarmante. Trop d'accidents mortels, trop de conduite sous l'emprise de l'alcool, des stupéfiants, de conduite malgré une restriction ou une interdiction de conduire : ma détermination est forte face aux conducteurs irresponsables et ils trouveront un parquet réactif dont les orientations pénales seront à la hauteur des comportements dangereux.

Je sais, monsieur le Préfet, que ce sujet vous préoccupe. Et votre action immédiatement engagée dès votre arrivée nous conforte dans cette lutte commune. On ne peut se satisfaire de devoir être les témoins de scènes humaines terribles, d'hommes, de femmes et d'enfants qui rendent leur dernier souffle sur un macadam couvert de sang.

Réaffirmer la politique de prévention des mineurs. La politique pénale que j'ai dessinée entend associer la prévention envers les mineurs primo-délinquants et la fermeté pour des profils plus problématiques.

En 2019, nous avons mis en place « *le rappel à la loi par le procureur de la République* » concernant les mineurs auteurs de harcèlement scolaire (10 mineurs convoqués + 5 en février prochain).

Il s'agit de convoquer le mineur auteur, primo-délinquant ou peu connu, accompagné de ses parents, lorsqu'il s'agit de faits graves comme le harcèlement scolaire, et qui est ravageur pour les mineurs vulnérables, parfois sur fond de déchainement sur les réseaux sociaux et de l'inconscience de jeunes mineurs auteurs guidés par le sentiment de vouloir imposer la loi du plus fort.

Par ailleurs, je rencontrerai prochainement, avec le substitut en charge des mineurs, Florence BIGORIE, que je remercie pour son engagement depuis son installation, le directeur des services académiques de la Meuse, afin d'appliquer les principes dégagés par la circulaire interministérielle du 11 octobre 2019 sur les violences scolaires. Il s'agira de renforcer le partenariat avec tous les acteurs concernés en associant l'aide auprès des mineurs victimes et de donner une réponse pénale parfaitement adaptée parce qu'un mineur auteur n'est pas un majeur auteur.

D'un autre côté, nous poursuivrons nos analyses quotidiennes sur les signalements émis par la CRIP de la Meuse et autre structure afin de protéger les enfants en difficultés parce que notre société se doit de les rassurer, de les accompagner et de les sécuriser afin de leur permettre de voir un autre horizon, dirai-je un nouvel horizon, où le soleil brille de nouveau sur les feuilles de dessin.

Je sais pouvoir compter sur la disponibilité de nos juges des enfants, qui sont attentifs et sensibles à chaque situation, avec un travail sans relâche, aux côtés d'un greffe du TPE qui est pleinement dévoué et disponible.

Sanctionner toutes les atteintes à la République.

Il faut rappeler avec force que la République ne doit pas être piétinée, malmenée, outragée ou violentée.

A travers elle, ce sont nos magistrats, policiers, gendarmes, douaniers, pompiers, surveillants pénitentiaires, personnel de santé, professeurs, nos élus, etc.

Je ne tolérerai pas de les voir salis, lynchés, bousculés, menacés dans l'exercice ou à l'occasion de leurs missions et leurs auteurs trouveront un parquet d'une grande fermeté.

Je le rappelle, en 2019, en France, ce sont 100 faits par jour qui concernent une atteinte à l'autorité.

Les autres contentieux

Je n'oublie pas les autres contentieux qui alimentent, au quotidien, l'action pénale : les atteintes aux biens, qui restent prioritaires en terme d'action publique, les atteintes à l'environnement sur ce territoire rural, le droit du travail, les infractions économiques, etc, avec une vigilance de tous les instants concernant la situation du centre de détention de MONTMEDY sur le champ infractionnel.

* * *

Enfin, cette année 2020, notre ressort va connaître des bouleversements consécutifs à la mise en œuvre de la loi de programmation sur la justice de mars 2019. Notre droit de la peine va être radicalement modifié et nous serons prêts au changement : notamment l'emprisonnement assorti du sursis probatoire, l'emprisonnement ferme comme le mandat de dépôt à effet différé, la détention à domicile sous surveillance électronique. Nous devons être au rendez-vous. Je sais que l'impulsion et l'engagement de notre président, Hervé HENRION, et de ses juges pénaux seront à la hauteur du défi.

* * *

Les Forces de l'ordre et les élus

Notre quotidien, nous magistrats du parquet, nous pouvons l'exercer grâce aux forces de l'ordre, je l'ai rappelé, mais aussi des élus locaux au sein des structures locales de prévention de la délinquance qu'ils président, et qui sont, je le souligne, efficaces.

A ce titre, le parquet doit tenir toute sa place dans une logique de partenariat et de continuum de sécurité, le tout en indépendance réaffirmée.

Je rappelle l'importance des GLTD, à l'initiative du parquet, dont 2 ont été mise en place en 2018-2019 notamment sur la question des stupéfiants et des incendies de véhicules qui, à cette heure, ont très sensiblement diminués, voire stoppés.

Je veux, ici, mettre à l'honneur l'action de nos services de police et de gendarmerie. Les services de la sécurité publique et de la gendarmerie départementale sont au cœur de ce quotidien judiciaire et pénal.

Je salue leur grand professionnalisme, tout comme d'ailleurs les élus qui ont su engager la discussion dans la concertation, face aux mouvements sociaux qui ont eu lieu et qui ont, statistiquement, impacté moyennement le ressort à la différence de BAR LE DUC.

Pour ce faire, je me dois de saluer l'action du Directeur départemental de la Sécurité Publique, William LLISO et du Colonel du groupement de Gendarmerie, Mark EVANS, tous deux récemment arrivés, et dont je sais leur détermination à motiver leurs troupes dans un esprit de cohésion et de responsabilité.

A travers eux, je salue l'action des chefs pilotant le ressort : Jean-Christophe GROSSE, Capitaine de la compagnie de VERDUN, son adjoint, Eric BACH et Vincent LANNERS, Commandant par intérim le commissariat.

J'ai également une pensée pour Laurent BICH, commandant divisionnaire, à qui je souhaite un prompt rétablissement.

* * *

Conclusion

Pour terminer, je crois beaucoup à cette vision de « laboratoire d'idées » que doit être notre parquet. Le manque de moyen est connu et fréquemment rappelé.

Mais je suis aussi convaincu qu'avec les moyens dont nous disposons, nous pouvons améliorer notre travail en faisant preuve d'innovation.

Et le parquet de VERDUN répond à ce défi : le stage de citoyenneté mémoire, inédit en France, l'application des logiciels VIGIE et BIE, la réorganisation de la permanence dont le modèle a été retenu par la DACG comme parquet de référence avec 25 autres ressorts, le dispositif AIR.

Poursuivons notre chemin et soyons à la hauteur !

Monsieur le Président HENRION, soyez assuré de ma totale détermination à mener à bien les projets par la conciliation, l'écoute et le pragmatisme, quelques que soient les tempêtes. Je sais votre grande qualité d'écoute et votre humanité.

Exercer cette dyarchie, est un réel plaisir pour moi, je tenais à vous l'exprimer publiquement

Tels sont les vœux que je formule en cette nouvelle année

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de requérir qu'il vous plaise, conformément à l'article R 111-2 du code de l'organisation judiciaire, déclarer close l'année judiciaire 2019 et ouverte l'année judiciaire 2020, me donner acte de mes réquisitions et dire que du tout il sera dressé procès verbal pour être conservé au rang des minutes du tribunal.